



# Guide de la taxe de vente en Caroline du Nord

## Taux standard

Le taux standard de TVA en Caroline du Nord est de 4,75%.

## Qui est obligé d'enregistrer la taxe de vente

Toute entreprise, personne ou facilitateur exerçant une activité commerciale en Caroline du Nord dans une ou plusieurs des directions spécifiées sur le site doit s'inscrire en ligne ou par courrier auprès du Département pour obtenir un certificat d'enregistrement.

## Seuil

\$100,000;

ou

200 opérations distinctes.

[Seuils marchands par état](#)

[Seuils de marché par état](#)

Les règles particulières sont applicables à l'activité SAAS.

[Software as Service Seuils fiscaux par état](#)

## Marchés en ligne

Une fois le seuil atteint, le facilitateur du marché est tenu de percevoir et de verser la taxe de vente au nom de tous ses vendeurs du marché.

## Registration procedure

Les vendeurs peuvent s'inscrire en utilisant le site Web d'enregistrement en ligne des entreprises du Département ou en envoyant un formulaire NC-BR rempli.

## Paiement de la taxe de vente et date de production

Si votre impôt à payer se situe constamment entre \$100 et \$20,000 par mois, vous devez produire une déclaration mensuelle et payer des impôts au plus tard le 20e jour de chaque mois pour tous les impôts dus pour le mois civil précédent;

Si votre impôt à payer est constamment inférieur à \$100 par mois, vous devez produire une déclaration trimestrielle et payer les impôts dus au plus tard le dernier jour du mois pour tous les impôts dus pour le trimestre civil précédent;

Si votre impôt à payer est supérieur à \$20,000 par mois, vous devez produire une déclaration mensuelle et payer les impôts au plus tard le 20 de chaque mois pour tous les impôts dus pour le mois civil précédent. En plus du paiement de l'impôt, vous devez effectuer un paiement anticipé pour l'impôt à payer du mois suivant. Les déclarations de revenus mensuelles et le paiement anticipé doivent être déposés en ligne.

## Pénalité et intérêts

Si l'impôt est dû, le non-paiement d'une pénalité de 5% par mois ou d'une fraction de celle-ci (pas plus de 25%) et le non-paiement d'une pénalité de 10% seront dus. Les intérêts sont calculés sur le montant de l'impôt à payer à compter de la date limite de paiement de l'impôt jusqu'à la date à laquelle l'impôt est effectivement payé.



